



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat de haut niveau : examen
ministériel annuel**

Lettre adressée le 5 mai 2010 au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national de la République de Moldova sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement de l'objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui a été établi pour l'examen ministériel annuel qui aura lieu au cours de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil, au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexandru Cujba

* E/2010/100.



**Annexe à la lettre adressée le 5 mai 2010 au Président
du Conseil économique et social par le Représentant
permanent de la République de Moldova
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la République de Moldova sur la mise en œuvre
des objectifs du Millénaire pour le développement,
particulièrement de l'objectif 3, pour l'examen ministériel
annuel prévu au cours de la session de fond de 2010
du Conseil économique et social**

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
Contexte	4
Partie A: Mise en œuvre de stratégies et politiques de développement national	5
I. Principaux traits de la Stratégie de développement national	5
II. Résultats obtenus par rapport aux objectifs de développement internationalement convenus et aux objectifs du Millénaire pour le développement	7
Objectif 1 : réduire la pauvreté et la faim	7
Objectif 2 : Accès universel à l'enseignement général obligatoire	8
Objectif 3 : promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	9
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	10
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	10
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies	11
Objectif 7 : Garantir la durabilité de l'environnement	12
Objectif 8 : Développer un partenariat mondial pour le développement	13
Partie B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	15
I. Égalité des sexes et documents de stratégie nationale	15
II. Égalité des sexes et documents de stratégie nationale	16
Les femmes sur le marché du travail	16
Les femmes exposées à la violence domestique	17
Femmes victimes de traite	18
La voie vers l'avant	20
Annexe A. Probabilité d'atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2010 et à 2015	23

Annexe B. Indicateurs mesurant le succès des objectifs du Millénaire pour le développement	26
Annexe C. Certains indicateurs, dont certains décomposés par sexe	31

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANRTI - Agence nationale de régulation des technologies de l'information

ANE - Agence nationale pour l'emploi

APD - Aide publique au développement

BNM - Banque nationale de Moldova

BNS - Bureau national de statistique

CFC - Chlorofluorocarbone

CNMF - Commission nationale des marchés financiers

CNSPMP - Centre national scientifique et pratique de médecine préventive

DSCEPR - Document de stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté

IDH - Indice du développement humain

MDL - Leu de la République de Moldova

ME - Ministère de l'économie

MEd - Ministère de l'éducation

Menv - Ministère de l'environnement

MITR - Ministère de l'infrastructure des transports et des routes

MS - Ministère de la santé

PIB - Produit intérieur brut

PPP - Parité de pouvoirs d'achat

SD - Stratégie de développement

TIC - Technologies de l'information et de la communication

Introduction

Le présent rapport a pour objet d'évaluer les résultats obtenus par la République de Moldova par rapports aux objectifs internationalement convenus et, en particulier, aux objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'être présenté au quatrième examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2010. Avec l'appui d'organismes des Nations Unies, le gouvernement de la République de Moldova a entrepris d'établir un exposé national volontaire en novembre 2009. Pour cela, un projet de rapport d'ensemble concernant les objectifs internationalement convenus et les objectifs du Millénaire a été préparé avec la participation de représentants du gouvernement, de la société civile, de la communauté des donateurs et d'autres parties prenantes. Il a évalué l'impact des réformes nationales et de certaines politiques, ainsi que de projets mis en œuvre par des partenaires pour le développement afin de servir les objectifs du Millénaire, en insistant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les principales conclusions de ce rapport d'ensemble sont présentées succinctement dans l'exposé national volontaire.

Contexte

Depuis près de vingt ans, la République de Moldova a entrepris de mieux équiper son économie de marché. En 1991, elle s'est séparée de l'Union soviétique en devenant un État souverain et indépendant. Le début de la transition s'est accompagné de la sécession des districts de la région de Transnistrie, ce qui a déclenché un conflit resté sans solution. Cette évolution a eu un impact sur le développement politique, économique et social du pays. La Transnistrie fournissait le tiers de la production industrielle et presque toute l'énergie du pays. En raison de difficultés dans la mise en œuvre des réformes économiques et sociales, exacerbées par l'instabilité politique, la République de Moldova a subi des récessions économiques au cours de la première décennie de transition et a été freinée dans sa lutte contre la pauvreté.

A partir de 2000, la croissance économique de la République de Moldova a été remarquable bien qu'un tiers du PIB ait provenu des rapatriements de salaires en 2008 (voir annexe C). Entre 2000 et 2008, la croissance cumulée de l'économie a été de 67,2 % mais ce pourcentage a correspondu à 56,9 % seulement de la production totale de 1990. La République de Moldova a subi des catastrophes naturelles, sécheresses et inondations notamment, ainsi que des restrictions des importations entre 2006 et 2008 et, en 2009, elle a été plongée dans la pire crise économique qu'elle ait connue depuis le début de la transition. Le PIB s'est contracté (6,5 %) ce qui a affaibli les efforts déployés par les autorités pour soutenir la croissance économique.

La croissance économique de 2009 a contribué à réduire la pauvreté et relever le revenu de la population, facilitant ainsi un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation et s'accompagnant par là de conséquences sociales comme l'accroissement des migrations. Pendant la transition, le nombre d'habitants de la République de Moldova a diminué de plus d'un cinquième, principalement en raison de l'émigration de main-d'œuvre, alors que le taux de chômage baissait progressivement. Parallèlement, la taille de la population économiquement inactive a augmenté. Du point de vue du développement humain et de la promotion de la

femme, la République de Moldova est l'un des pays les moins avancés des pays européens et des pays en transition, comme le montre l'indice du développement humain (IDH) et l'indice sexospécifique du développement humain. Les écarts apparaissent dans les principaux indicateurs du développement national : les femmes vivent plus longtemps que les hommes et sont plus nombreuses parmi les étudiants de l'enseignement supérieur, mais les hommes disposent de davantage de ressources économiques.

Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement internationalement convenus, en insistant sur certains des éléments fondamentaux dont dépend leur succès en temps voulu. Des progrès considérables ont été obtenus dans certains domaines mais il faudrait un financement et une intervention des pouvoirs publics pour garantir que la plupart des objectifs seront atteints ou que certains le seront de manière durable et irréversible. Le gouvernement de la République de Moldova est toujours resté attaché aux objectifs internationalement convenus mais c'est seulement avec l'appui, financier ou autre, des partenaires au service du développement, que des progrès ont été possibles jusqu'à présent. L'aide publique au développement (APD) restera indispensable pour le succès de certains objectifs du Millénaire. Une ouverture des partenaires extérieurs existe et, surtout, le gouvernement reste résolu à améliorer les choses pour contribuer à l'égalité de droits de tous ses citoyens.

Partie A: Mise en œuvre de stratégies et politiques de développement national

I. Principaux traits de la Stratégie de développement national

Le gouvernement s'est attaqué officiellement à la pauvreté pour la première fois en 2001 en approuvant le document provisoire de stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté, le premier document stratégique adopté depuis la déclaration d'indépendance. En 2004, il a adopté la version complète du Document de stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté (DSCEPR) concernant les trois années 2004-2007. Les principaux partenaires du pays en matière de développement, notamment les États-Unis d'Amérique, la Banque mondiale, la Commission européenne, la Suède et l'Allemagne, qui ont apporté à la République de Moldova environ 79 % de son APD brute en 2003 et 2004, ont aligné leurs stratégies d'assistance à moyen terme sur le DSCEPR.

Bien que le niveau de vie des habitants se soit beaucoup relevé au cours de la période, le DSCEPR a eu un impact limité sur la croissance économique et la réduction de pauvreté parce qu'il était insuffisamment relié au cadre de dépenses à moyen terme et au budget annuel. Depuis, le plan d'action de l'Union européenne pour la Moldova a été appliqué de 2005 à 2007 et des textes législatifs ont été adaptés aux normes européennes, bien que partiellement seulement.

Les enseignements retirés du DSCEPR et du plan d'action de l'Union européenne pour la Moldova ont conduit le gouvernement à repenser sa planification stratégique et à se doter de la Stratégie de développement (SD) pour 2008-2011 qui semble mieux réussir. Les mesures politiques prévues par la SD sont liées au cadre de dépenses à moyen terme et des unités politiques ont été créées dans tous les ministères intéressés pour appuyer la mise en œuvre de la SD.

La stabilité macroéconomique et une administration publique efficace sont les conditions indispensables du succès de cette stratégie consistant à :

- 1) Renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits de la personne humaine;
- 2) Régler le conflit en Transnistrie et la réintégration du pays;
- 3) Améliorer la compétitivité de l'économie nationale;
- 4) Développer le capital humain, l'emploi et l'inclusion;
- 5) Développer les régions.

Néanmoins, la crise économique, et l'instabilité politique apparue en 2009, ont nui à la mise en œuvre de la SD.

Des mesures concrètes visant à concevoir un nouveau partenariat avec l'Union européenne ont été prises en 2010 lorsque la République de Moldova a entamé des négociations en vue d'un accord d'association avec elle. Le résultat sera un calendrier d'intégration à moyen ou long terme pour la Moldova qui servira de cadre de principe pour la planification des ressources intérieures et extérieures.

Au cours de la réunion de groupe consultatif qui a eu lieu le 24 mars 2010 à Bruxelles, le gouvernement de la République de Moldova a présenté à ses principaux partenaires pour le développement un document stratégique sur le thème « repenser la Moldova » dans lequel il a exposé les priorités politiques et les besoins d'investissement sur quatre ans. Le coût total de la réforme a été estimé à 3,5 milliards d'euros, soit quelque 4,7 milliards de dollars des États-Unis. Ce document sert de base à un dialogue concernant l'aide extérieure potentielle au gouvernement et est un outil précieux pour la coordination des politiques et de l'aide.

A ce jour, les objectifs du Millénaire pour le développement sont les seules cibles nationales à long terme incluses dans le programme gouvernemental à moyen terme. La République de Moldova a d'abord défini dans le DSCEPR, pour les années 2006, 2010 et 2015, ses buts propres visant à atteindre les objectifs du Millénaire dans le document définitif. Le gouvernement avait jusqu'alors fait rapport tous les ans au sujet du DSCEPR et tous les deux ans dans le cas des objectifs du Millénaire. En 2005, il a approuvé le premier rapport national concernant ceux-ci, avec une analyse détaillée et fondée de chaque objectif. Ultérieurement, en 2007, après une analyse de l'état d'avancement et une série de consultations avec la société civile et les partenaires du pays en matière de développement, la plupart des cibles ont fait l'objet d'une révision due à un changement dans les méthodes d'estimation d'un certain nombre d'indicateurs, au succès de certaines cibles en 2007 et à la révision à la baisse d'autres qui semblaient trop ambitieuses. Bien que tous les objectifs révisés du Millénaire et les indicateurs révisés soient examinés dans les documents stratégiques nationaux, les résultats d'exécution et, partant, les résultats, diffèrent d'un objectif à l'autre.

En 2006, les résultats obtenus par rapport aux objectifs du Millénaire du point de vue de l'égalité des sexes ont été analysés par UNIFEM (Fonds des Nations Unies pour la femme) et les ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire ont été évaluées. On a ainsi disposé d'une estimation claire des coûts liés au succès des objectifs du Millénaire en République

de Moldova, ce qui permet au gouvernement de centrer ses efforts concernant la planification interne et la mobilisation de ressources étrangères. Néanmoins, depuis leur adoption, on est parvenu à intégrer pleinement les objectifs du Millénaire aux documents de stratégie nationale et à en déduire des plans d'action à court ou moyen terme réalistes conçus pour les servir.

II. Résultats obtenus par rapport aux objectifs de développement internationalement convenus et aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : réduire la pauvreté et la faim

La première décennie de transition a été marquée par une récession économique et une aggravation de la pauvreté. Néanmoins, de 70 % environ en 2000, le taux de pauvreté a commencé à baisser grâce à une reprise économique. En 2006, année où les méthodes d'estimation de la pauvreté ont été modifiées, 30,2 % de la population vivaient dans une pauvreté absolue et 4,5 % dans une pauvreté extrême. Malgré ces progrès, la pauvreté absolue a gagné du terrain en 2008 pour la première fois au cours de la période triennale en raison de la récession mondiale, atteignant 26,4 % au lieu des 25,8 % de 2007, comme l'ont montré principalement la hausse des indicateurs de pauvreté dans les régions rurales et une baisse des rapatriements de salaires. Les groupes sociaux les plus frappés par la pauvreté absolue sont les personnes âgées, les petits agriculteurs indépendants n'ayant pas d'autre revenu, les grandes familles et les familles nombreuses, ainsi que les chômeurs de longue durée. Du point de vue de l'égalité des sexes, il n'y a pas de différence marquée entre la pauvreté des hommes et celle des femmes (voir annexe C).

Les politiques publiques des dernières années ont dû définir une orientation sociale dans laquelle 68 % des dépenses de l'État ont directement servi à mettre en œuvre des mesures sociales. Avec l'appui de ses partenaires au service du développement, le gouvernement¹ a mis efficacement ses ressources financières au service d'un éventail de mesures politiques destinées aux personnes vulnérables, y compris celles vivant au dessous du seuil de pauvreté.

L'une des politiques les plus populaires de réduction de la pauvreté a consisté à accorder une allocation pour des services publics fournis à 11 catégories de population sur la base de l'évaluation du revenu. Bien que ces allocations représentent environ la moitié des dépenses d'assistance sociale, l'approche a provoqué certains échecs – les deux quintiles les plus riches recevant un cinquième des montants versés. Malgré les efforts du gouvernement, la tendance de la pauvreté en 2008 a montré qu'il aurait moins de chances d'atteindre la cible intermédiaire de

¹ Les principaux donateurs qui apportent une assistance à la République de Moldova dans sa lutte contre la pauvreté sont le Fonds monétaire international (FMI) par ses crédits au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et la Banque mondiale, par son Crédit d'aide à la réduction de la pauvreté. D'autres donateurs, dont la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, le ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Agence suédoise de coopération au développement appuient la République de Moldova par des projets d'assistance technique visant la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale.

réduction à la fois de la proportion des personnes consommant moins de 4,3 dollars par jour (à parité de pouvoirs d'achat) et du taux de pauvreté absolue d'ici à 2010.

Au sujet de l'extrême pauvreté, en 2007 et 2008, la République de Moldova a obtenu le niveau de réduction prévu pour la cible intermédiaire pour 2010 et la cible finale pour 2015

Objectif 2 : Accès universel à l'enseignement général obligatoire

Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du Millénaire concernant l'éducation ont été inégaux. Entre 2002 et 2008, les taux d'inscription dans l'enseignement général obligatoire ont reculé de 95,1 % à 90,9 %. Les causes de cet affaiblissement et aussi de l'accroissement des abandons scolaires sont liées à la pauvreté, particulièrement en zone rurale, à l'accroissement du nombre d'enfants dont les parents ne s'occupent pas en permanence parce qu'ils travaillent à l'étranger, et à une faible infrastructure scolaire. Bien que les dépenses d'éducation aient régulièrement augmenté puisque, de 5,7 % du PIB en 2000 elles sont passées à 8,7 % en 2008, niveau comparable à celui de l'Europe de l'Ouest, la distribution reste inégale selon le niveau d'enseignement – l'enseignement général obligatoire reçoit près de la moitié des fonds disponibles alors que les écoles ne sont utilisées qu'à 67 % de leur capacité en moyenne. De très nombreuses écoles sont en mauvais état, n'ont pas le chauffage central et leur situation sanitaire est mauvaise. Malgré toutes ces faiblesses, le niveau général d'alphabétisation reste élevé, de 98,9 % en 2008, et de 99,6 % chez les jeunes de 15 à 24 ans.

Avec l'appui de ses partenaires pour le développement, le gouvernement a appliqué un éventail de politiques pour améliorer l'enseignement général obligatoire et élargir son accès.² La réorganisation des établissements d'enseignement a commencé au début de 2010 et la nouvelle formule de financement donnant aux écoles davantage d'autonomie dans l'utilisation de leurs fonds doit encore être appliquée. La diminution du nombre d'élèves³ et le système scolaire hérité du passé obligent aussi à optimiser le réseau d'établissements. La réorganisation tiendra principalement compte des besoins des enfants handicapés, qui représentent un dixième des enfants de moins de 16 ans.

Étant donné que le plus souvent ce sont les femmes qui s'occupent des enfants, parfois jusqu'à l'âge scolaire, développer l'enseignement préscolaire est essentiel pour permettre aux femmes d'accéder au marché du travail dans des conditions d'égalité. L'accroissement du nombre des inscriptions dans cet enseignement résulte notamment des efforts conjoints déployés par le gouvernement avec l'appui de l'UNICEF, de la Banque mondiale et d'autres partenaires qui, ensemble, ont conçu des politiques nouvelles concernant l'éducation des jeunes enfants et aussi l'enseignement et le matériel méthodologique, aussi destiné aux groupes vulnérables. En conséquence, le pourcentage des enfants préscolarisés ne cesse

² Les principaux documents concernant la politique de l'enseignement sont : le Programme de modernisation du système scolaire moldave (2005-2008), le Plan national d'éducation pour tous (2004-2008), le Programme SALT de mise en œuvre des technologies de l'information dans l'enseignement; la Stratégie et le Plan d'action concernant la réforme du système des foyers (2007-2012), et la Stratégie nationale et le plan d'action pour l'action communautaire (2007-2009).

³ Selon les prévisions, au cours de l'année 2014/2015, le nombre des élèves échouant aux examens devrait dépasser de plus de 24 % celui de l'année 2006/2007.

d'augmenter. En 2008, le taux d'inscription des enfants de 3 à 6 ans était de 74,4 %, proche donc de l'objectif de 75 % en 2015, alors qu'en 2000, il s'établissait à 44,1 %.

Du point de vue de l'égalité des chances, les taux d'inscription dans l'enseignement général obligatoire ne font pas apparaître d'écarts significatifs – celui des garçons est seulement légèrement supérieur à celui des filles. Donc, dans le primaire, où les différences entre les garçons et les filles sont légèrement plus prononcées que dans le secondaire, en 2008, les taux ont été de 92,7 % pour les filles et 94,4 % pour les garçons mais, dans le secondaire, les disparités sont négligeables : 88,8 % pour les filles et 89,8 % pour les garçons. Il n'y a pas non plus d'écart sérieux dans l'enseignement préscolaire des enfants âgés de 3 à 6 ans : 73,8 % des filles et 74,9 % des garçons.

Objectif 3 : promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

La représentation des femmes aux postes de décision est inégale en République de Moldova. La Constitution dispose que les femmes et les hommes sont égaux devant la loi et les autorités publiques. Au Parlement, les tendances semblent plus favorables aux femmes depuis les élections parlementaires de 2009 et il y a de plus en plus de femmes représentées. Actuellement, environ 30 % des sièges sont occupés par des femmes, et donc la cible est atteinte. Bien qu'aucune législation n'existe à ce sujet, cette participation des femmes résulte largement de la volonté des partis politiques et témoigne d'une volonté et d'un sens des responsabilités de la classe politique moldave à ce sujet. Ce niveau de représentation des femmes n'indique toutefois pas une égalité complète entre les deux sexes et il y a donc encore du travail à faire.

En 2008, la représentation des femmes aux postes de premier plan dans l'administration publique locale est restée constante : 3,1 % des administrations locales et 17,4 % des mairies étaient dirigés par des femmes. Dans le même temps, le pourcentage de femmes dans les conseils des administrations locales a atteint 16,9 % au niveau des districts et 28,7 % au niveau des communes. Localement, les seuls postes détenus plus souvent par les femmes que par les hommes sont ceux de consultant ou spécialiste au bas de l'échelle. Aux postes centraux, même s'il y a parité dans la distribution des salaires, même aux échelons supérieurs, les femmes se concentrent au bas des structures hiérarchiques.

Bien que les femmes soient de plus en plus souvent représentées dans les administrations publiques locales, ainsi qu'au Parlement, on ne peut pas prévoir comment la situation évoluera car elle dépendra largement de la façon dont chaque parti politique perçoit les questions liées à la parité.

Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes se sont réduits depuis quelques années et les femmes gagnaient en moyenne 73,3 % du salaire masculin moyen en 2008. L'écart actuel est dû à ce que les femmes, dans la plupart des cas, soient travaillent dans des domaines moins bien rémunérés qui sont traditionnellement considérés comme féminins, comme l'éducation et les services de santé, soit occupent des postes mal payés, par exemple subalternes, sans tâches ou attributions d'encadrement.

Cependant, la principale difficulté ne tient pas à l'application d'une législation bien fondée et claire, car cela est relativement facile. Cette particularité de l'objectif résulte de ce qu'il faut faire évoluer les mentalités, ce qui demande plus de temps.

Objectif 4 : réduire la mortalité infantile

Beaucoup plus que pour d'autres objectifs du Millénaire, d'importants progrès ont été obtenus dans la réduction de la mortalité infantile grâce à l'action du gouvernement, qui a consisté notamment à régionaliser l'assistance médicale périnatale, organiser les transports in vitro, créer un système national de surveillance et d'observation de l'assistance médicale périnatale, et ceci avec l'appui des partenaires au service du développement.⁴ Bien qu'en 2007 une nouvelle méthode ait été appliquée pour définir les naissances vivantes⁵ et ait grossi les indicateurs de la mortalité infantile de cette année, la situation est nettement meilleure qu'en 2000, et même qu'en 1990. Entre 1990 et 2008, la mortalité infantile a reculé de 19 à 13,1 pour 1000 naissances vivantes. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a suivi une tendance similaire, ce qui montre que ces indicateurs atteindront largement les cibles pour 2010 et 2015.

Ce succès et sa durabilité dépendent beaucoup de l'application de programmes nationaux d'immunisation et de mesures sensibilisant aux effets positifs de la vaccination des enfants contre la rougeole. Bien que l'immunisation ne puisse pas encore être universelle pour diverses raisons, la proportion des enfants immunisés contre la rougeole en République de Moldova est parmi les plus élevées du monde (94,4 %).⁶

Les décès de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans touchent plus souvent les garçons, ce qui peut s'expliquer par le fait que moins de filles que de garçons naissent chaque année. Dans les campagnes, les taux de mortalité des petits garçons et des petites filles sont plus forts que dans les villes. Ceci révèle un problème plus sérieux, posé par l'accès universel à des soins de santé de qualité sur tout le territoire.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

La République de Moldova est peu peuplée et compte quelque 38 000 naissances par an. La mortalité maternelle a régulièrement diminué depuis les années 1990 et s'est établie à moins de 25 (23,6) pour 100 000 naissances ces dernières années, chiffre considéré comme faible par l'OMS. De plus, environ 99,5 % naissances sont suivies par du personnel de santé compétent, ce qui est élevé.

⁴ Le Japon, la Suisse, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Direction suisse du développement et de la coopération et la Banque mondiale ont apporté leur assistance dans ce sens.

⁵ La méthode suivie pour définir les naissances vivantes recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé retient les décès qui surviennent dans un délai de gestation de 22 semaines achevées et un poids des nouveau-nés de 500 grammes ou plus. Auparavant, l'indicateur retenait 28 semaines achevées de gestation et un poids à la naissance de 1 kilo ou plus.

⁶ Source : Base nationale centrale de données mondiales contenant des données recueillies de sources telles que l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Central Intelligence Agency.

Les principales causes de la mortalité maternelle sont les hémorragies, suivies par les gestoses tardives, les infections, les thromboembolies, la cirrhose du foie et, rarement, des complications de l'anesthésie. Des problèmes sociaux majeurs peuvent être reliés à la moitié environ du total des décès maternels, notamment les modes de vie liés aux migrations, le fait de ne pas se soigner et l'absence de procédures médicales modernes dans certaines maternités de district. D'autres complications sont dues aux avortements. Principalement grâce à des mesures de planification de la famille, le nombre des avortements a nettement baissé de 37 000 en 1997 à 14 000 en 2008. Les complications dues aux avortements demeurent néanmoins l'une des causes de la mortalité maternelle.⁷

Les avancées obtenues au cours des dernières années (sauf en 2008) dans la réduction de la mortalité maternelle résultent principalement des mesures qui ont été appliquées, avec l'appui des partenaires au service du développement. Un certain nombre de politiques ont été mises en œuvre avec succès et ont fait en sorte que toutes les femmes enceintes et leurs bébés, quelque soit l'origine ethnique ou sociale ou la situation de famille, ou les opinions politiques ou religieuses bénéficient d'un accès équitable et gratuit à des services de santé de bonne qualité pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum.⁸

Objectif 6 : combattre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies

La République de Moldova est peu atteinte par l'épidémie de VIH/sida mais l'ensemble de la population est de plus en plus touché. Par rapport à l'incidence cumulée du VIH, celle qui est observée dans la population âgée de 15 à 24 ans a baissé en 2008. Le VIH continue d'avoir des effets dramatiques sur la population jeune et féconde. De plus, on a constaté une féminisation de l'infection : au début de l'épidémie, la majorité des personnes positives étaient des hommes (84 %) mais depuis plusieurs années, les femmes représentent un pourcentage croissant de la population infectée. Entre 2003 et 2007, la proportion de femmes enceintes ayant subi un test de dépistage a progressé de 96 à 99,4 % et le taux de prévalence du VIH dans cette catégorie a continué de croître : 0,1 % en 2005, 0,21 % en 2006 et 0,23 % en 2007.⁹ En 2009, le nombre des cas nouveaux chez les femmes enceintes a diminué mais il serait prématuré d'affirmer que les taux d'incidence sont en recul. Le cours de l'épidémie pourrait changer du fait que la transmission hétérosexuelle est maintenant le principal mode de transmission et qu'il est constaté que les migrations pourraient accroître les comportements sexuels à risques.¹⁰ La situation est particulièrement alarmante en Transnistrie où le taux de prévalence est trois fois plus élevé (107,2 pour 100 000 habitants sur la rive droite et 292,63 pour 100 000 habitants en Transnistrie en 2009). Globalement, on comptait officiellement 5 700 personnes vivant avec le VIH en 2009.

⁷ Il y a eu 75,2 interruptions de grossesse pour 1 000 naissances en 1997 et 36,2 seulement en 2008. Le nombre des interruptions volontaires de grossesse chez les femmes de 15 à 19 ans est plus ou moins constant depuis 10 ans et représente 10 % du nombre total des interruptions.

⁸ Programme national de renforcement de l'assistance médicale périnatale en République de Moldova pour la période 1998-2002, Programme de développement de services périnataux de bonne qualité pour 2003-2006, Stratégie nationale concernant la santé génésique pour la période 2005-2015, Stratégie de développement du système de soins de santé pour la période 2008-2017, Politique de santé de la République de Moldova pour 2007-2021.

⁹ Données du Centre national de gestion sanitaire (rapport non publié, 2008).

¹⁰ Rapport d'Oxford Analytica, 2008.

Au niveau national, le cadre de politique nationale qui guide la riposte au VIH en République de Moldova est appliqué au moyen du Programme national visant à prévenir et combattre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles pour la période 2006-2010, qui définit les stratégies nationales prioritaires : prévention, surveillance épidémiologique et traitement. Le Programme, qui est global et plurisectoriel, est financé principalement par des donateurs internationaux. Les personnes vivant avec le VIH/sida reçoivent un traitement antirétroviral qui est gratuit pour le rendre plus général. De plus, 56 centres de consultation et de dépistage volontaire gratuits ont été ouverts. Le Conseil de coordination national concernant le VIH¹¹ a été créé en 2005. Néanmoins, et malgré ces résultats positifs, la plupart des programmes d'éducation et de prévention concernant le VIH et le sida sont fragmentés et visent plus à améliorer les connaissances à ce sujet qu'à inciter à un changement des comportements. Les efforts de prévention pour les enfants et les adolescents à risques sont limités par le manque de données les concernant et par l'incapacité des prestataires de service à les connaître, les orienter et leur offrir des services.

La diffusion de la tuberculose en République de Moldova a pris des proportions d'épidémie dans les années 1990 sur fond de crise socio-économique et de financement insuffisant du système de santé, de pénurie de médicaments adéquats entre 1997 et 2000 et de migrations. En 2008, il y avait 11 fois plus de cas de tuberculose dans les établissements pénaux que dans la population générale. Ce qui est inquiétant, c'est que les cas de tuberculose multirésistants augmentent et représentent environ 43 % du total. Dans une perspective d'égalité des sexes, les hommes atteints sont beaucoup plus nombreux que les femmes puisqu'ils représentaient plus des deux tiers des nouveaux cas en 2008. Le programme de thérapie courte selon l'observation directe, conforme au Programme national visant à combattre et prévenir la tuberculose pour les années 2001-2005/2006-2010, a favorisé la détection des cas et l'établissement de statistiques dans ce domaine. L'accès à un deuxième traitement, administré lorsque le traitement initial a échoué, a aussi été élargi. Pour traiter les malades non hospitalisés atteints de tuberculose non bactérienne, un mécanisme les aide financièrement à acheter de quoi se soigner et se nourrir et paye leurs frais de transport. En 2008, le taux de la mortalité due à la tuberculose était de 17,4 pour 100 000 habitants, chiffre proche de l'objectif pour 2010 qui est de 15.

Objectif 7 : Garantir la durabilité de l'environnement

Afin d'assurer la durabilité de l'environnement, le gouvernement s'est engagé à accroître la superficie des forêts et des zones protégées par l'État ainsi qu'à offrir à la population plus largement accès à de l'eau et des réseaux d'égouts et d'assainissement de bonne qualité. L'extension des étendues forestières a peu progressé depuis quelques années, en général seulement d'un point de pourcentage entre 2000 et 2008, ce qui fait que les forêts couvrent 10,9 % de tout le territoire.

La tendance à accroître les étendues protégées qui maintiennent la diversité biologique a été relativement constante depuis 2000. En 2006, ces étendues avaient doublé et il y a eu une autre expansion en 2007, année où la cible révisée de 4,65 % pour 2010 et pour 2015 était déjà atteinte. Il est important pour la République de Moldova d'améliorer la qualité de ces zones en leur affectant des fonds et des

¹¹ Créé par décision du gouvernement N° 825 du 3 août 2005.

ressources humaines, en les entretenant et en instaurant un régime de protection, et en obtenant une croissance quantitative.

Un problème persistant concerne l'accès de la population à l'assainissement. En 2008, la proportion de celle qui avait accès durablement à des sources d'eau améliorées était de 53 % avec un fort écart entre les villes (92,2 %) et les campagnes (26,7 %). Les égouts desservait 45,7 % des habitants et les services d'assainissement plus ou moins la même proportion (45,9 %) en 2008. La lente dynamique de ces indicateurs pourrait signifier que les objectifs du Millénaire ne seront pas atteints et que ceux qui concernent la santé pâtiront. Néanmoins, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont absolument prioritaires pour le gouvernement actuel, pour plusieurs raisons, qui ne sont pas toutes d'ordre social ou sanitaire mais concernent aussi l'économie car les investissements dans l'infrastructure offrent un moyen d'atténuer les effets de la récession économique mondiale. On estime donc que ces indicateurs rattraperont le retard au cours des prochaines années une fois que des fonds appréciables auront été obtenus et que des études de faisabilité auront été faites.

Objectif 8 : Développer un partenariat mondial pour le développement

Pour un pays en transition comme la République de Moldova, il est indispensable de tisser des partenariats pour le développement qui permettront à la population de relever son niveau de vie et au pays de s'intégrer dans les structures européennes et internationales. Cela implique, d'une part une coopération constante entre pays en vue du succès des sept premiers objectifs du Millénaire et, d'autre part, des progrès dans d'autres domaines importants concernés par ces objectifs, notamment le commerce extérieur, les transports et l'infrastructure des communications, une dette extérieure supportable et un appui à la jeunesse.

L'APD par habitant que reçoit le pays a constamment progressé : de 18,2 % en 1995 à 33,7 % en 2000 et 269,2 % en 2007. La conjoncture économique a obligé la République de Moldova à compenser son déficit budgétaire en faisant appel à des sources extérieures, ce qui a alourdi sa dette extérieure. Néanmoins, cette évolution n'est pas critique et la situation macroéconomique du pays est assez bien équilibrée. Le gouvernement a obtenu plus de 2,6 milliards de dollars pour financer le développement au cours de la période 2011-2013, dont la moitié sous forme de dons et le reste en prêts à des conditions de faveur. Selon une récente étude du FMI, la dette extérieure brute en 2010 représente 78,6 % du PIB et devrait atteindre 85,9 % d'ici à 2012.

Bien que la République de Moldova puisse se targuer de succès dans ses relations avec les organisations financières internationales et la coordination de l'aide en général, l'utilisation de l'assistance internationale appelle des améliorations.

Le commerce extérieur de la République de Moldova est en expansion constante. Néanmoins, en raison des caractéristiques de l'économie nationale dans laquelle la consommation intérieure est largement alimentée par les importations, celles-ci ont augmenté plus rapidement que les exportations au cours des dernières années. De ce fait le déficit commercial a décuplé depuis neuf ans. L'investissement direct extérieur a été en progression constante mais moins forte que les rapatriements de salaire et les importations.

La jeunesse joue un rôle particulier dans la création de partenariats pour le développement.¹² Elle a souffert de la transition. En 2008, le chômage des jeunes a atteint 11,2 % et celui de l'ensemble de la population 4 %. Pour encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes ruraux, le gouvernement a adopté, pour les années 2008 à 2010, le Programme national pour l'autonomisation économique des jeunes qui offre une formation et un appui concret à l'acquisition d'un capital de départ pour les jeunes entrepreneurs. Il est prolongé par un programme mis en œuvre aussi avec l'appui des partenaires du pays que sont l'UNICEF et la Banque mondiale et vise à faciliter la création de microentreprises en zone rurale. En outre, le gouvernement a adopté le Plan d'action pour 2008-2009 afin d'encourager les travailleurs migrants moldaves, dont beaucoup sont jeunes, à revenir dans le pays. Un programme coordonnant l'assistance à la réinsertion pour les volontaires est appliqué avec l'appui de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Jusqu'à présent, une assistance a été apportée à quelque 460 personnes pour leur retour et leur réinsertion.

La République de Moldavie est un pays enclavé, ce qui est important surtout dans une région qui est l'une des plus dynamiques du globe, où le commerce, les transports et les communications s'intensifient rapidement. L'infrastructure des transports – routes et autoroutes – a besoin de sérieuses améliorations pour dynamiser l'économie et stimuler le commerce et les investissements. Les inconvénients de l'absence de littoral ont été partiellement surmontés par la construction et l'ouverture, en 2009, du port de Giurgiulesti, dont les capacités ne suffisent cependant pas à garantir la croissance indispensable du commerce extérieur.

Les technologies de l'information et des communications (TIC), qui constituent la sixième composante de cet objectif du Millénaire au niveau national, ont considérablement progressé depuis quelques années en République de Moldova. En tout juste huit ans, leur pénétration a permis au secteur de fournir près de 10 % du PIB, taux considérablement supérieur à celui des autres pays de la région et bien plus élevé que la moyenne européenne. La République de Moldova se classe quatrième des États membres de la Communauté d'États indépendants pour ce qui est de son indice de développement des TIC, après le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine.¹³ Quasiment tous les programmes stratégiques d'importance nationale prévoient des actions relatives aux TIC.¹⁴

En plus de ces questions, l'objectif 8 concerne l'accès de la population aux soins médicaux. Afin d'assurer celui-ci, en terme de coûts et de lieu, la République de Moldova a entrepris d'analyser systématiquement le marché pharmaceutique avec l'appui de l'OMS. Les prix et l'accès physique se sont tous deux améliorés depuis quelques années. Environ les trois quarts de la population peuvent se

¹² Les jeunes sont les personnes âgées de 15 à 24 ans, qui représentent 10 % de toute la population moldave.

¹³ Selon le rapport sur la mesure de la société de l'information, produit par l'Union internationale des télécommunications pour mesurer les indices de développement des TIC dans 183 pays, la République de Moldova est classée au 68^e rang, dans la catégorie des pays ayant un indice d'opportunité moyen. En 2007, elle était au 83^e rang. Il est à noter que la croissance annuelle moyenne de cet indice place le pays au 28^e rang (35^e en 2007).

¹⁴ Stratégie de développement national, Programme de gouvernement, Stratégie nationale pour l'édification d'une société de l'information et son Plan d'action, etc.

procurer des médicaments près de chez eux et une proportion légèrement supérieure est affiliée au régime obligatoire d'assurance maladie.

Partie B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

I. Égalité des sexes et documents de stratégie nationale

Le gouvernement s'emploie à assurer l'égalité des sexes depuis vingt ans de transition. La République de Moldova a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1994, la Convention de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession en 1995, la Convention de l'OIT concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale en 1999, et la Charte sociale européenne révisée en 2001. Depuis quelques années, l'adaptation du cadre juridique et institutionnel au principe d'égalité des sexes a sensiblement progressé et les rapports nationaux tiennent compte de la question nettement mieux qu'auparavant. Il faut cependant admettre que les progrès dans ce sens ont été limités par la SD pour 2008-2011. L'égalité des sexes a été inscrite dans le programme de gouvernement par le biais des objectifs du Millénaire pour le développement. Le gouvernement s'est engagé à l'établir notamment dans un chapitre de son programme consacré aux politiques garantissant cette égalité. Parallèlement, un nouveau Programme national assurant l'égalité des sexes pour la période 2010-2015 et un Plan d'application ont été adoptés.

Chacun des documents qui viennent d'être mentionnés contiennent des dispositions interdisant la discrimination à l'égard des femmes dans divers domaines. En 1998, la République de Moldova a présenté son rapport initial au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et ce rapport a été révisé en 2000. Le Comité a ensuite formulé des recommandations adaptées à la situation de la République de Moldova qui, en 2004, a présenté son rapport. Le Comité a examiné celui-ci en 2006 en même temps qu'un rapport émanant de la société civile, les a évalués et a fait un certain nombre de recommandations, dont certaines doivent encore être suivies.¹⁵

Le principe de l'égalité des chances considéré sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes a reconnu dans la loi n° 5-XVI du 9 février 2006 visant à garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Cette loi dispose que ses principes doivent être inscrits dans toutes les politiques, stratégies et programmes publics, actes normatifs et investissements financiers, appelant ainsi à une approche intégrée à l'égalité entre les sexes. Elle établit aussi un cadre institutionnel intégré en vue de cette égalité en désignant comme autorités compétentes le Parlement, le gouvernement, la Commission gouvernementale pour l'égalité des femmes et des hommes, et plus particulièrement le Ministère du travail, de la protection sociale et de la famille, d'autres ministères, des administrations centrales et locales, par l'intermédiaire de leurs services pour l'égalité des sexes. L'activité du Ministère du travail, de la protection sociale et de la famille, par l'intermédiaire du département chargé des politiques pour l'égalité des femmes et des hommes et la prévention de la violence a contribué aux résultats obtenus dans ce domaine depuis quelques années. La Commission gouvernementale pour l'égalité

¹⁵ [http://www.un.md/UNIFEM/government/CEDAW/CEDAW_Recomandari %20_2006_Rom.pdf](http://www.un.md/UNIFEM/government/CEDAW/CEDAW_Recomandari_%20_2006_Rom.pdf).

des femmes et des hommes a été créée sur la base de cette loi et pour répondre aux dispositions de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

II. Principaux obstacles à l'égalité

L'analyse de l'égalité entre femmes et hommes en République de Moldova fait apparaître les principaux domaines critiques : l'autonomisation des femmes, particulièrement sur le marché du travail, la violence à l'encontre des femmes et la traite des femmes.¹⁶ D'autres, qui se trouvent à un stade plus avancé, appellent encore des solutions : il s'agit de la participation des femmes aux processus politiques, d'une budgétisation qui tienne compte des points de vue des femmes, d'une pleine prise en compte de l'égalité en matière de protection sociale, de la santé et de l'éducation.

Les femmes sur le marché du travail

Sur le marché du travail les femmes, malgré leur niveau d'études globalement supérieur, premièrement travaillent surtout dans secteur public – soins de santé, assistance sociale et enseignement – deuxièmement, sont moins payées que les hommes à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé parce qu'elles se trouvent plus bas dans la hiérarchie. Ce sont les deux raisons pour lesquelles les femmes gagnent moins.

Dans le secteur privé, l'intervention réglementaire du gouvernement a moins de place pour établir l'égalité de droits. Selon une étude de 2008,¹⁷ environ 38,1 % des entreprises interrogées estimaient que les femmes se trouvent dans une plus mauvaise situation que les hommes sur le marché du travail. Dans le même temps, 42,5 % considéraient que les femmes étaient victimes de discrimination sur le marché de l'emploi. Ces entreprises reconnaissaient préférer employer des hommes « pour prévenir des fluctuations éventuelles des ressources humaines ». Comme il a été indiqué, la base normative contre tout type de discrimination sur le lieu de travail, y compris le harcèlement sexuel, existe. Cependant ce qui s'observe partout se produit aussi en République de Moldova : un petit nombre des cas sont prouvés et mis en évidence par une action de droit. L'expérience d'autres pays montre que ce n'est pas parce que des tribunaux examineront chaque année quelques cas que le problème disparaîtra pour des décennies. De l'avis du gouvernement, ce qu'il faut faire pour éliminer ce problème c'est éduquer les jeunes générations et forger une nouvelle mentalité, plus soucieuse d'égalité entre les sexes dans la société, en offrant des droits égaux aux hommes et aux femmes. Éliminer les idées reçues concernant les rôles féminins et les rôles masculins ou les professions traditionnellement identifiées à l'un ou l'autre sexe prend toutefois beaucoup plus de temps.

¹⁶ Rapport complet du gouvernement moldove sur les objectifs internationalement reconnus et les objectifs du Millénaire pour le développement, 2010.

¹⁷ Situation des femmes sur le marché du travail en République de Moldova, ASEM, Chisinau, 2008.

Les femmes exposées à la violence domestique

Le gouvernement de la République de Moldova a pris note des Observations finales présentées le 25 septembre 2009 par le Comité des droits de l'homme de l'ONU au sujet de la violence domestique, des interventions du pouvoir judiciaire, du manque et des insuffisances des abris pour les victimes et du fait que la violence domestique est considérée comme justifiant l'intervention de la police uniquement en cas de dommages corporels graves, et il les étudie attentivement. Dans le même temps, des observations similaires ont été formulées par le Comité des droits des femmes de l'ONU qui demeure préoccupé par la prévalence de la violence, y compris la violence domestique, contre les femmes en République de Moldova.

Parce que la violence domestique a lieu en privé, il est très difficile d'estimer la mesure dans laquelle elle survient dans le pays. Néanmoins, les quelques données dont on dispose indiquent une situation alarmante.¹⁸ Selon le ministère de l'intérieur, il y a eu 47 cas d'homicide dans le cadre familial entre 2008 et 2009. Au sujet de la Transnistrie, les données sont encore plus rares, et viennent entièrement de la société civile de cette région. Selon une enquête sur la perception de la violence domestique en Transnistrie faite par l'ONG Rezonans avec l'appui d'UNIFEM en République de Moldova, la plupart des victimes sont des femmes (44,5 %) et des enfants (45,3 %). Dans cette région, une femme sur quatre souffre de cette violence, quelle soit physique, économique ou mentale et émotionnelle.¹⁹

La Loi visant à interdire et combattre la violence domestique a été adoptée en mars 2007 et est conforme aux normes de l'Union européenne. Elle énonce les grands principaux relatifs à la violence domestique et ses formes en établissant un cadre institutionnel définissant les fonctions des autorités concernées, prévoit la création de centres d'assistance aux victimes et un mécanisme pour que les cas de violence donnent lieu à des plaintes, pour que des injonctions et des décisions de protection soient demandées et pour que les auteurs de violence soient isolés. Bien que cette loi soit entrée en application le 18 septembre 2008, en novembre 2009 trois décisions ou injonctions de cette nature avaient été prononcées par des tribunaux moldoves à l'issue de campagnes et d'activités de formation mises en œuvre avec l'appui de donateurs et de la société civile.²⁰

C'est notamment en faisant connaître ces cas que le gouvernement peut le mieux inciter ses habitants victimes de violence domestique à s'adresser aux organismes chargés de faire appliquer la loi, qui prévoit la création de services pour protéger les victimes. Les autorités appuient deux centres destinés aux victimes, d'autres coûts étant pris en charge par des donateurs. L'assistance aux femmes touchées par la violence domestique est administrée principalement par des ONG, qui dépendent beaucoup de l'appui de donateurs et fournissent des conseils psychologiques et juridiques et une assistance médicale mais peu sont en mesure

¹⁸ Les statistiques officielles concernant la violence domestique sont recueillies exclusivement par la police et les indicateurs employés échouent à refléter toutes les formes de violence survenant dans la famille et saisissent uniquement les homicides avec préméditation, les dommages corporels graves ou légers, et le nombre de responsables de tels actes.

¹⁹ Enquête sur la perception de la violence domestique en Transnistrie, de l'organisation non gouvernementale Rezonans en 2009.

²⁰ Activités menées dans le cadre du projet relatif à la protection et l'autonomisation des victimes de traite et de violence domestique, mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OIM et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

d'offrir aussi des abris. Il faudrait beaucoup plus de ressources et d'efforts dans ce sens, car les centres sont peu nombreux, sont mal dotés et ne peuvent pas s'étendre dans tout le pays. Les injonctions sont peu nombreuses parce que les codes nationaux de procédure civile et pénale ne contiennent aucune disposition à ce sujet.

Pour cette raison, le ministère du travail, de la protection sociale et de la famille a proposé une législation qui permettrait l'exécution des injonctions prononcées par des juges, inscrirait une nouvelle définition de la « violence domestique » dans le code pénal et érigerait le « harcèlement sexuel » et le « viol conjugal » en infractions pénales. Au moment où le présent rapport est rédigé, cette législation a été examinée en première lecture par le Parlement le 4 mai 2010. Les modifications devraient entrer en vigueur à la fin de l'année.

Femmes victimes de traite

Dans les premières années du XXI^e siècle, la République de Moldova est devenue l'un des principaux pays de départ de traite en Europe du Sud-Est et les victimes sont surtout des jeunes filles et des femmes dont 14 % ont moins de 18 ans et plus de la moitié entre 19 et 24 ans.²¹ Il n'existe pas de statistiques fiables sur ce phénomène car beaucoup de victimes ne sont pas identifiées dans les pays de destination ou en République de Moldova parce que les itinéraires de traite changent et aussi que les victimes ont honte ou manquent de confiance en elles ou dans les organes chargés de faire appliquer la loi.

Un indicateur qui sert à mesurer la traite des êtres humains en République de Moldova est le nombre de personnes qui sont aidées par l'OIM et le Centre d'assistance et de protection aux victimes de traite. Entre 2000 et 2008, le nombre total de personnes assistées s'est élevé à 5 183, dont 2 443 adultes et 1 016 enfants, 50 migrants en détresse et 1 674 personnes à risque.²² La plupart de ces personnes ont été exploitées sexuellement (85,5 %) ou contraintes à travailler (6,5 %) ou à mendier (3,1 %). Les principaux pays de destination ont été la Turquie (31 %), la Fédération de Russie (22,8 %), la République de Moldova (20,2 %), les Émirats arabes unis (5,7 %) et Chypre (4,4 %). Bien que les schémas d'exploitation varient d'une région à l'autre, l'exploitation sexuelle est commune à toutes les destinations et plus fréquente en Turquie, dans les Émirats arabes unis, dans les pays balkaniques et en République de Moldova.

Selon les données fournies par l'OIM et La Strada International, au moins 70 % des victimes de la traite viennent de familles définies comme « pauvres » ou « très pauvres »; 65 % des victimes donnent le chômage comme raison principale de leur fuite à l'étranger et de 70 % à 95 % ont subi des violences domestiques avant leur départ.²³ Un autre problème est la traite à l'intérieur de la République de Moldova, en particulier en Transnistrie. Entre 2006 et 2008, il a été fait appel plus de 2 886 fois aux services d'aide par téléphone gérés par l'ONG Interaction, avec l'appui de l'OIM.²⁴ Depuis 2004, l'OIM a facilité le rapatriement et la réinsertion de 236 victimes et trois enfants en Transnistrie.

²¹ *Trafficking As It Is — A Statistical Profile, 2005-2006 Update*, IOM Moldova, 2007.

²² IOM Moldova, FAQ about Moldova, migration, trafficking.

²³ *Deuxième rapport annuel sur les victimes de la traite en Europe du Sud-Est, rapport de pays, République de Moldova*, août 2006.

²⁴ Activités de l'OIM en Transnistrie, http://www.iom.md/materials/brochures/15_iom_transnistria_region.pdf.

Une avancée dans la lutte contre la traite a résulté de l'adoption, en 2005, de la Loi visant à empêcher et combattre la traite des êtres humaines.²⁵ Le code pénal a été harmonisé avec cette loi pour qu'il s'applique à la traite des êtres humains et des enfants ainsi qu'au fait de conduire illégalement des enfants hors du territoire et de contraindre des personnes à la prostitution.²⁶ Le Code renforce aussi les garanties accordées aux participants à des procédures pénales et aggrave les peines de prison dont sont passibles les responsables de traite et qui peuvent maintenant être à vie. Depuis 2001, des efforts institutionnels ont été faits; notamment, une division spéciale de répression de la traite a été créée à la Procuration générale, de même que le Comité national de lutte contre la traite d'êtres humains. En 2003, ce comité a institué quatre sous-groupes de travail sur la prévention, la protection, la législation et la traite des enfants, chacun sous présidé par un vice-ministre et une organisation internationale (OIM, OSCE ou UNICEF).

Bien qu'une forte partie des activités de lutte contre la traite en République de Moldova soit le fait d'organisations internationales et continue de dépendre des donateurs internationaux, le gouvernement a amélioré sa protection des victimes et a fourni une assistance directe pour aider à les protéger et les assister. Il a aussi joué un rôle de premier plan, en partenariat avec l'OIM, dans la mise en place et l'application du Système national d'orientation pour aider et protéger les personnes qui sont déjà victimes de la traite ou risquent de le devenir. Entre sa création en 2006 et décembre 2009, ce système a bénéficié à 874 personnes en tout, dont 292 victimes, et il y a eu 582 cas de prévention.

Autant que ses ressources financières le permettent, depuis août 2008, le gouvernement prend progressivement en main le processus – notamment en institutionnalisant le Centre d'assistance et de protection de Chisinau (destiné à la réinsertion des personnes qui risqueraient de devenir victimes de la traite), qui était auparavant géré par l'OIM et cofinancé par l'État.

Le gouvernement de la République de Moldova a continué à développer le Système national d'orientation au niveau transnational conformément à la réglementation sur le rapatriement qui a été approuvée en août 2008, en négociant des accords bilatéraux avec des pays de destination comme la Fédération de Russie, l'Italie, l'Ukraine, Chypre et les Émirats arabes unis dans le domaine de la protection des personnes victimes de la traite ou en danger de le devenir et de l'assistance à celles-ci. En 2009, 42 mineurs non accompagnés, 46 victimes de la traite et 9 migrants en détresse ont été rapatriés.

Avec l'entrée en vigueur en septembre 2008 de la loi visant à prévenir et combattre la violence domestique, le Système national d'orientation a été élargi pour assister aussi les victimes de cette violence.²⁷

²⁵ Loi visant à prévenir et combattre la traite des personnes, N°241-XVI du 20 octobre 2005, MO 164-167 du 9 décembre 2005.

²⁶ Articles 165, 206, 207 et 220 du Code pénal.

²⁷ A la fin de 2008, le système a été étendu à 16 districts, deux municipalités et une ville.

La voie vers l'avant

L'engagement de la République de Moldova envers les objectifs de développement internationalement acceptés et particulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement se reflète dans la Stratégie nationale de développement (SD) pour 2008-2011. Ces objectifs seront intégrés plus avant au processus de coordination et de planification des politiques dans le prochain document stratégique, après 2011. Après une analyse de la situation en République de Moldova par rapport aux objectifs de développement internationalement convenus, plus précisément les objectifs du Millénaire pour le développement, il a été conclu que la République de Moldova atteindra probablement 21 des 27 cibles spécifiques incluses dans les huit objectifs du Millénaire. Bien que cela pose des problèmes considérables dans les secteurs de l'environnement et de l'éducation si les politiques et les financements (non pas seulement ceux de l'APD) ne sont pas appliqués correctement, le résultat d'ici à 2015 pourrait dépasser de beaucoup les espoirs actuels. Il importe aussi beaucoup d'ancrer les progrès concernant les soins de santé maternelle dans la durée afin de perpétuer l'amélioration des indicateurs. Il est donc essentiel de continuer à améliorer le secteur de la santé, de garantir l'accès universel à des soins de santé de qualité aussi bien dans les villes que dans les campagnes, ainsi que de renforcer constamment l'infrastructure hospitalière, l'équipement et le capital humain. Il s'agit là évidemment d'un processus continu.

Ce qui est apparu, c'est que le succès des objectifs du Millénaire pour le développement ne pourra pas être maximal sans interventions coordonnées dans des domaines essentiels dépassant largement ces objectifs. Ces interventions transversales ont été et sont prises en compte dans les documents de stratégie nationale et sont au cœur du document « Repenser la Moldova ». L'effet des changements structurels diffère selon les objectifs du Millénaire. Le travail concernant chacun des huit objectifs bénéficiera de la mise en œuvre de certains changements et ajustements structurels, dont l'objet global est tout simplement de permettre le bon fonctionnement de l'État et d'offrir une bonne qualité de vie à la population.

1. Accès universel à des soins de santé de qualité;
2. Éducation universelle de qualité et développement du capital humain;
3. Développement de l'infrastructure, qui bénéficiera aux soins de santé, à l'éducation, au développement économique et à la qualité de vie en général. En outre, ce développement est bénéfique en lui-même car il crée des emplois, accroît les revenus de la population et, partant, engendre des recettes publiques;
4. Réforme de l'administration publique – qui permettra, aux niveaux local, régional et central, la naissance d'une fonction publique compétente, promue au mérite, et rémunérée de manière concurrentielle;
5. Indépendance de la justice et primauté du droit – indispensables au bon fonctionnement de l'État, où chacun est protégé, individuellement ou en groupe, de même que les entreprises privées (étrangères ou locales). Les questions de traite des êtres humains et de violence domestique, ainsi que d'égalité des chances pour tous, sont seulement le sommet de l'iceberg lorsqu'on considère les résultats positifs que produit un État solide et libre;

6. Solution du problème de la Transnistrie – l'objectif de l'égalité des chances pour tous en République de Moldova ne pourra pas être atteint si on ne résout pas le problème du territoire séparatiste. Si le gouvernement central ne contrôle pas tout ou partie de son territoire, à l'intérieur duquel les politiques adoptées ne sont simplement pas appliquées, une partie des citoyens sera défavorisée;
7. Renforcer le partenariat et le dialogue avec la société civile et les partenaires pour le développement – comme on l'a répété dans le présent rapport, le dialogue et une coopération étroite avec la société civile ont permis à celle-ci d'intervenir dans les domaines où le gouvernement central est moins présent (au niveau de la communauté, dans l'enseignement et pour conseiller les personnes dans le besoin), mais où il s'implique progressivement. L'APD est apparue indispensable pour le développement et la réduction de la pauvreté.

Avec l'appui des partenaires pour le développement et de la société civile, le gouvernement a adopté et mis en œuvre un certain nombre de politiques visant à atteindre les objectifs du Millénaire, en particulier par une assistance sociale aux groupes les plus vulnérables et la prise en compte de questions intéressant les femmes dans les stratégies de développement du pays. Attachée elle-même à atteindre les objectifs, la République de Moldova se trouve à mi-chemin entre le début de son offensive contre les problèmes du Millénaire et son succès. L'application des objectifs a bien commencé mais la tendance s'est renversée au cours des trois dernières années – ce qui est un phénomène régional, voire mondial. Les tendances suivies par les indicateurs relatifs aux objectifs ont subi des revers en 2008. La pauvreté et même la mortalité maternelle et infantile se sont aggravées et l'infrastructure sanitaire et l'éducation ont stagné. Les difficultés économiques rencontrées depuis 2007, et surtout en 2009, ont fait nettement reculer les résultats.

Parmi les principales difficultés que le gouvernement pourrait rencontrer, il faut citer la crise économique actuelle qui continue de forcer les autorités à adopter des politiques et des méthodes impopulaires, par exemple bloquer les hausses de salaire, limiter l'indexation des pensions et opérer des coupes dans le budget des services. L'appui des donateurs pour financer les réformes structurelles et épauler directement le budget à moyen terme sera crucial, et pourtant il est indispensable d'investir dans les objectifs générateurs de croissance pour garantir la durabilité.

La crise politique, en s'éternisant, gêne aussi des actions séquencées et pourrait compromettre le succès des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, des faiblesses statistiques (concernant l'éducation notamment) empêchent de suivre l'évolution comme il convient et obligent à revoir fréquemment les cibles des objectifs.

Au cours des dix dernières années, l'égalité des sexes a été l'un des soucis du gouvernement qui, pour cela, a signé un certain nombre de documents internationaux, a ratifié des traités et s'est engagé officiellement à atteindre les objectifs du Millénaire. Pour cette raison, afin de donner aux femmes les moyens de leur autonomie politique et économique, il faut premièrement sensibiliser l'opinion et relever son niveau culturel concernant l'égalité afin à la fois d'encourager les femmes à participer à la vie politique et les hommes à s'occuper aussi de l'éducation des enfants. Deuxièmement, il faut des mesures visant à accroître la représentation

des femmes dans les organes de décision, au niveau local et au niveau central, y compris par la révision du code électoral. Afin d'éviter les inégalités de salaires, on devra établir des mécanismes pour surveiller systématiquement la façon dont les principes d'égalité de rémunération sont mis en pratique dans les secteurs public et privé et publier les résultats. Enfin, il importe d'assurer le respect des normes réglementaires pour empêcher la discrimination explicite des femmes sur le marché du travail et créer des mécanismes pour surveiller, signaler et réprimer cette discrimination, et également adopter des textes normatifs et réglementaires qui préviennent, interdisent et répriment le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement.

Les autorités ont beaucoup entrepris pour lutter contre les diverses formes de violence à l'encontre des femmes et la traite des êtres humains, particulièrement par l'élaboration d'instruments juridiques et de politiques. Néanmoins, malgré ce résultat, il reste un grand pas entre le cadre juridique et la réalité au niveau de la collectivité. Pour continuer à avancer, il importe de reconnaître le lien entre la condition de la femme dans la société et les diverses formes de violence à leur encontre, et de transformer fondamentalement la conception générale selon laquelle cette violence est d'ordre privé en conduisant des campagnes de sensibilisation. Il faut aussi former spécialement aux questions de violence domestique les responsables de l'application des lois, les procureurs, les juges et diverses professions, aussi bien celles de la santé que celles de l'assistance sociale. Le gouvernement devrait en outre promouvoir et appuyer les partenariats avec la société civile pour renforcer l'infrastructure des services qui assistent et protègent les victimes de la violence et de la traite des êtres humains.

Annexe A. Probabilité d'atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2010 et à 2015

<i>Cible</i>	<i>D'ici à 2010</i>	<i>D'ici à 2015</i>
<i>Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</i>		
Cible 1. Abaisser de 34,5 % en 2006 à 29 % en 2010 et à 23 % en 2015, la proportion de la population dont la consommation est inférieure à 4,3 \$ (ppp).	Improbable	Probable
Cible 2. Abaisser de 30,2 % en 2006 à 25 % en 2010 et à 20 % en 2015 la proportion de la population qui vit en deçà du seuil de pauvreté absolue.	Improbable	Probable
Cible 3. Abaisser de 4,5 % en 2006 à 4 % en 2010 et à 3,5 % en 2015 la proportion de la population qui vit en deçà du seuil d'extrême pauvreté.	Probable	Probable
<i>Objectif 2 : Assurer l'éducation générale obligatoire</i>		
Cible 1. Garantir à tous les enfants la possibilité de suivre un enseignement primaire obligatoire. Porter le taux brut de scolarisation dans le secondaire de 94,1 % en 2002 à 95 % en 2010 et à 98 % en 2015.	Improbable	Improbable
Cible 2. Maintenir à 99,5 % le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans.	Probable	Probable
Cible 3. Porter de 41,3 % en 2002 à 75 % en 2010 et à 78 % en 2015 le taux d'inscription des enfants âgés de trois à six ans dans l'enseignement préscolaire. Porter de 66,5 % en 2002 à 95 % en 2010 et à 98 % en 2015 le taux d'inscription des enfants âgés de six à sept ans. Ramener à moins de 5 % les écarts entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les groupes défavorisés et les groupes à revenu moyen.	Improbable	Improbable
<i>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</i>		
Cible 1. Accroître la représentation des femmes aux postes de décisions. Accroître la représentation des femmes au niveau où les décisions sont prises (la porter, dans les conseils municipaux, de 26,5 % en 2007 à 40 % en 2015, dans les conseils de district, de 13,2 % en 2007 à 25 % en 2015, aux postes de maire, de 18 % en 2007 à 25 % en 2015 et, au Parlement, de 22 % en 2005 à 30 % en 2015).	Improbable	Probable
Cible 2. Dans l'emploi, réduire les inégalités entre hommes et femmes : réduire d'au moins 10 % d'ici à 2015 les disparités entre les salaires des femmes et ceux des hommes (en 2006, le salaire mensuel moyen des femmes correspondait à 68,1 % de celui des hommes).	Improbable	Probable

<i>Cible</i>	<i>D'ici à 2010</i>	<i>D'ici à 2015</i>
<i>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</i>		
Cible 1. Abaisser la mortalité infantile de 18,5 (pour 1 000 naissances vivantes) en 2006 à 16,3 en 2010 et à 13,2 en 2015.	Probable	Probable
Cible 2. Abaisser la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 20,7 (pour 1000 naissances vivantes) en 2006 à 18,6 en 2010 et à 15,3 en 2015.	Probable	Probable
Cible 3. Maintenir à 96 % au moins en 2010 et 2015 la proportion des enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la rougeole.	Improbable	Probable
<i>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</i>		
Cible 1. Abaisser le taux de mortalité maternelle de 16 (pour 1 000 naissances vivantes) en 2006 à 15,5 en 2010 et à 13,3 en 2015.	Improbable	Probable
Cible 2. Maintenir à 99 % en 2010 et 2015 la proportion des accouchements assistés par du personnel médical qualifié.	Probable	Probable
<i>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies</i>		
Cible 1. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida. Réduire son incidence de 10 cas pour 100 000 en 2006 à 9,6 cas en 2010 et 8 cas en 2015.	Improbable	Improbable
Cible 2. Réduire l'incidence du VIH/sida dans la population âgée de 15 à 24 ans de 13,3 cas pour 100 000 en 2006 à 11,2 cas en 2010 et 11 cas en 2015.	Improbable	Probable
Cible 3. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation de la tuberculose et commencer à réduire son incidence. Réduire le taux de mortalité associé à la tuberculose de 15,9 pour 100 000 en 2002 à 15,0 en 2010 et 10,0 en 2015.	Probable	Probable
<i>Objectif 7. Assurer un environnement durable</i>		
Cible 1. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Porter la part des zones boisées de 10,3 % en 2002 à 12,1 % en 2010 et à 13,2 % en 2015.	Improbable	Probable
Cible 2. Porter la part des zones protégées pour préserver la diversité biologique de 1,96 % en 2002, à 4,65 % en 2010 et 4,65 % en 2015.	Probable	Probable

<i>Cible</i>	<i>D'ici à 2010</i>	<i>D'ici à 2015</i>
Cible 3. Porter la proportion de la population ayant en permanence accès à des ressources en eau salubre de 38,5 % en 2002 à 59 % en 2010 et à 65 % en 2015.	Improbable	Improbable
Cible 4. Diviser par deux le nombre des personnes n'ayant pas accès à des systèmes d'évacuation des eaux usées et des systèmes d'assainissement améliorés. Porter la part de la population ayant accès à des sources d'eau salubre de 31,3 % en 2002, à 50,3 % en 2010 et 65 % en 2015.	Improbable	Improbable
Cible 5. Porter le pourcentage de la population ayant accès à des systèmes d'assainissement de 41,7 en 2002 à 51,3 en 2010 et à 71,8 en 2015.	Improbable	Improbable
<i>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</i>		
Cible 1. Continuer à mettre en place un système commercial et financier transparent, prévisible et non discriminatoire reposant sur des règles en développant les exportations et en attirant les investissements.	Probable	Probable
Cible 2. Traiter des questions liées à la situation enclavée de la République de Moldova en améliorant l'infrastructure des transports et des douanes.	Improbable	Probable
Cible 3. Surveiller la question de la dette extérieure.	Probable	Probable
Cible 4. Concevoir et mettre en œuvre des stratégies pour la jeunesse. Abaisser le taux de chômage des jeunes à 15 % en 2010 et à 10 % en 2015.	Probable	Probable
Cible 5. Garantir l'accès de la population aux principaux médicaments.	Probable	Probable
Cible 6. Édifier une société de l'information. Doubler le nombre des abonnés à des postes de téléphone fixes et mobiles entre 2006 et 2015 et accroître le nombre des ordinateurs personnels et des abonnés à Internet d'au moins 15 % par an.	Probable	Probable

Annexe B. Indicateurs mesurant le succès des objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs/cibles	Nom de l'indicateur	Source	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</i>											
	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de 4,3\$ (à ppp) (dépenses de consommation par personne)	ME							34,5	29,8	30,4
	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de 2,15\$ (à ppp) (équivalent de dépenses par adulte)	ME	45,0	32,3	21,0	11,5	11,4	14,4	13,2		
	Pourcentage de la population vivant d'un revenu inférieur à 2,15\$ par personne et par jour (à ppp)	ME	64,5	52,4	39,8	28,9	27,8	27,6	13,2		
	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national absolu de pauvreté (taux de pauvreté absolu)	BNS	67,8	54,6	40,4	29,0	26,5	29,1	30,2	25,8	26,4
	Indice de l'écart de pauvreté, %	BNS	27,0	19,3	12,4	7,3	6,8	8,0	7,9	5,9	6,4
	Pourcentage du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	BNS, ME	6,8	6,5	6,8	7,5	7,2	6,7	8,2	8,1	8,9
	Indice de malnutrition des enfants de moins de 5 ans, %	MS, BNS	20,9	19,8	18,6	19,0	17,1	16,7	14,3	12,8	11,0
	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil d'apport calorique minimum (2 282 calories par jour) (taux d'extrême pauvreté)	BNS	52,2	38,0	26,2	15,0	14,7	16,1	4,5	2,8	3,2
<i>Objectif 2. Assurer l'éducation générale obligatoire, 10 premières classes</i>											
Assurer à tous les enfants la possibilité de suivre l'enseignement général obligatoire	Taux d'inscription brut dans l'enseignement obligatoire, %	BNS	93,8	94,4	95,1	95,1	94,6	94,4	92,0	91,6	90,9
	Taux d'inscription brut dans l'enseignement préscolaire des enfants âgés de 3 à 6 ans, %	BNS	44,1	47,6	57,0	61,1	66,1	70,7	70,1	72,6	74,4
	Taux d'inscription brut dans l'enseignement préscolaire des enfants âgés de 6 à 7 ans, %	BNS	36,8	37,6	37,1	35,5	39,0	41,1	40,8	40,5	41,8
	Pourcentage d'enfants inscrits dans le primaire après avoir achevé l'enseignement préscolaire, %	MEd			66,5	78,8	69,1	75,6	81,7		

Objectifs/cibles	Nom de l'indicateur	Source	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maintenir le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans	Taux d'alphabétisation, %	BNS, MEd					99,9	99,5	99,6	99,6	99,6
<i>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</i>											
Accroître la représentation des femmes aux postes de décision	Pourcentage des sièges de députés détenus par des femmes	BNS	7,9	12,9	15,8	17,5	22,0	22,0	21,8	21,8	21,8
	Pourcentage de conseillères dans les conseils municipaux	CEC								26,5	28,7
	Pourcentage de conseillères dans les conseils de district									13,2	16,9
	Pourcentage de femmes maires									18,0	17,4
Réduire l'inégalité entre hommes et femmes dans l'emploi	Pourcentage de femmes exerçant un emploi par type d'activité économique	BNS									
	<i>Agriculture, chasse et aquaculture</i>		49,6	50,2	50,4	49,7	51,5	51,7	47,5	46,0	45,5
	<i>Industrie</i>		43,1	43,3	44,7	46,1	45,5	45,8	44,3	44,4	45,8
	<i>Construction</i>		15,2	14,5	14,7	13,5	11,4	12,0	9,5	9,4	11,5
	<i>Commerce de gros et de détail, hôtellerie</i>		58,0	58,4	58,6	59,3	60,7	59,6	57,6	59,2	58,3
	<i>Transports et communications</i>		24,8	24,1	25,3	22,2	22,5	26,2	27,9	28,7	25,0
	<i>Administration publique, enseignement, soins de santé, assistance sociale</i>		67,2	66,3	66,9	67,7	67,7	68,3	67,7	70,3	69,7
	<i>Autres activités</i>		52,6	53,6	55,1	55,3	56,0	53,1	51,2	53,9	55,2
	Salaire moyen des femmes rapporté au salaire moyen des hommes, %	BNS	71,9	71,3	72,6	68,1	72,6	73,3
<i>Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</i>											
	Taux de mortalité des moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes	MS, BNS	23,2	20,4	18,2	17,8	15,3	15,6	14,0	14,0	14,4
	Taux de mortalité infantile, pour 1 000 naissances vivantes	MS, BNS	18,3	16,3	14,7	14,4	12,2	12,4	11,8	11,3	12,2
	Pourcentage d'enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la rougeole*	MS, BNS	89,1	94,1	94,3	95,7	96,3	96,9	96,9	94,7	94,4

Objectifs/cibles	Nom de l'indicateur	Source	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</i>											
	Taux de mortalité maternelle, pour 100 000 naissances vivantes	BNS, MS	27,1	43,9	28,0	21,9	23,5	18,6	16,0	15,8	38,4
	Pourcentage d'accouchements assistés	MS	99,3	99,2	99,1	99,4	99,4	99,5	99,6	99,5	99,5
<i>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies</i>											
Stabiliser la diffusion de l'infection par le VIH/sida d'ici à 2015	Taux d'incidence du VIH/sida*, nombre de cas pour 100 000	MS, BNS	4,0	5,5	4,7	6,2	8,4	12,5	14,7	17,4	19,4
	Taux d'incidence du VIH/sida chez les personnes âgées de 15 à 24 ans*, nombre de cas pour 100 000	MS, BNS	10,4	10,5	9,0	9,8	13,4	20,1	18,8	21,2	16,1
Avoir divisé par deux en 2015 et avoir commencé de faire reculer la tuberculose	Taux de mortalité associé à la tuberculose*, pour 100 000	MS	17,2	15,5	17,3	16,9	17,1	19,1	19,3	20,2	17,1
<i>Objectif 7. Assurer un environnement durable</i>											
Intégrer des principes de développement durable aux politiques et programmes de pays et réduire la dégradation des ressources naturelles	Pourcentage d'étendues boisées	Agence Moldisilva	10,5	10,5	10,3	10,5	10,6	10,7	10,7	10,7	10,9
	Pourcentage de zones protégées pour préserver la diversité biologique	Menv	—	—	1,96	1,96	1,96	1,96	4,65	4,76	4,76
	PIB pour 1 kilo de combustible classique consommé dans le pays, MDL, prix courants	BNS, Menv	6,0	7,7	8,3	9,8	10,4	11,6	13,8	17,3	20,1
	Émissions de CO ₂ par des sources fixes ou mobiles, tonnes par habitant	Menv, BNS	2,3	2,5	2,6	2,7	2,9	2,9	3,0	3,0	...
	Émissions de CFC, tonnes par habitant	Menv	0,000 0038	0,000 0060	0,000 0082	0,000 0052	0,000 0055	0,000 0040	0,000 0033	0,000 0026	0,000 0000

Objectifs/cibles	Nom de l'indicateur	Source	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Pourcentage de personnes ayant accès à des sources d'eau améliorée	CNSPMP, BNS	37,8	38,1	38,5	39,7	44,5	45,0	46,0	47,0	53,0
Diviser de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à des services d'évacuation des eaux améliorés	Pourcentage de personnes ayant accès à un assainissement amélioré	MCRD	41,1	40,0	41,7	41,5	43,6	44,0	45,0	45,4	45,9
	Pourcentage de personnes ayant accès à une évacuation des eaux usées améliorée	BNS	31,8	32,4	31,3	31,7	32,8	43,8	43,3	43,9	45,7
<i>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</i>											
Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier transparent, prévisible et non discriminatoire fondé sur des règles en développant les exportations et en attirant les investissements	Part des exportations dans le PIB, %	BNS, ME	36,6	38,2	38,7	39,9	37,9	36,5	30,8	30,5	26,3
	Pourcentage d'opérations commerciales internationales ne relevant pas d'accords de libre échange	ME, BNS							53,6	37,6	36,8
	Déficit commercial résultant, en pourcentage du PIB	BNM	-23,7	-22,1	-23,7	-30,9	-30,1	-40,2	-48,2	-53,3	-54,7
	Prêts offerts par des banques commerciales, en pourcentage du PIB	BNM	14,3	16,3	18,6	21,9	23,1	26,5	30,8	39,1	40,0
	Primes d'assurance, en pourcentage du PIB	CNMF	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3
	Chiffre d'affaires des entreprises étrangères ou mixtes, en pourcentage du PIB	BNS, ME			25,8	25,4	25,1	26,5	28,2	27,9	27,7
	Investissement extérieur net, en pourcentage du PIB	BNS, ME	9,9	7,0	5,2	3,7	5,8	6,4	7,4	11,2	11,8
Traiter les questions liées à la situation enclavée de la République de Moldova en améliorant l'infrastructure des transports et des douanes	Capacité d'acheminement des routes nationales, en dizaines de milliers de véhicules par jour	MITR	2,1	2,3	2,6	3,2	3,0	3,8	4,4	4,6	4,8
	Part de l'investissement dans le secteur des transports, en pourcentage de l'investissement public	BNS, ME	13,7	12,0	16,0	15,7	12,3	8,2	19,5	6,6	17,6
	Part de l'investissement dans le transport aérien et naval, en pourcentage de l'investissement dans les transports	BNS, ME	76,3	63,1	19,2	11,9	19,7	7,1	28,4	13,8	23,7
Surveiller la dette extérieure publique	Dette extérieure publique, en pourcentage du PIB	MF	60,4	48,1	44,4	36,0	25,7	22,4	20,7	16,2	12,9

<i>Objectifs/cibles</i>	<i>Nom de l'indicateur</i>	<i>Source</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
	Dettes extérieures, en pourcentage du PIB		133,1	115,3	111,4	92,4	73,2	70,8	72,9	70,4	67,5
	Règlement de la dette extérieure publique, en pourcentage des recettes fiscales	MF	30,4	48,2	27,7	18,1	24,0	9,5	10,0	6,0	4,5
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour la jeunesse	Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, %	BNS, ANE	15,8	16,3	15,2	18,1	19,7	18,7	17,1	14,4	11,2
Édifier une société de l'information	Pénétration de la téléphonie fixe, pour 100 habitants	BNS	16,6	18,1	19,9	21,9	25,2	27,4	29,7	30,1	31,2
	Pénétration de la téléphonie mobile, pour 100 habitants	ANRTI	3,1	6,6	10,0	13,9	23,2	32,3	37,8	52,6	67,9
	Ordinateurs personnels, pour 100 habitants		1,3	1,5	1,8	2,6	3,4	10,3	12,4	15,6	24,8
	Utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants	ANRTI	1,2	2,0	3,3	8,0	12,0	16,2	21,2	23,4	37,0

* Y compris données provenant de la rive gauche du Nistru.

Annexe C. Certains indicateurs, dont certains décomposés par sexe

Tableau 1
Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Croissance réelle du PIB, %	2,1	6,1	7,8	6,6	7,4	7,5	4,8	3,0	7,2
PIB par habitant \$ E.U.	353,7	353,7	353,7	353,7	353,7	353,7	353,7	353,7	353,7
Moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, %	31,2	9,6	5,3	11,6	12,4	11,9	12,7	12,3	7,3
Déficit budgétaire, en % du PIB	-2,5	0,6	-1,8	1,0	0,5	1,6	-0,3	-0,2	-1,0
Investissement direct extérieur, en millions de \$ E.U.	127,5	103,4	84,5	73,7	151,0	190,7	251,1	493,4	712,8
Rapatriement de salaires des émigrés, en millions de \$ E.U.	152,9	212,0	254,1	317,3	422,4	683,2	854,5	1 218,2	1 660,1

Source: Bureau national de statistique, Banque nationale de la République de Moldova.

Tableau 2
Taux de pauvreté, décomposé par sexe, des catégories les plus vulnérables, 2008

	Pauvreté absolue		Pauvreté extrême		Pauvreté absolue (total)	Pauvreté extrême (total)
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Taux de pauvreté (total)	27,1	25,8	3,4	3,0	26,4	3,2
Taux de pauvreté des personnes âgées, total	35,3	36,7	3,2	3,3	36,1	3,3
Dont par classe d'âge						
60-69 ans	28,1	28,0	2,6	2,8	28,0	2,7
70-75 ans	42,4	41,1	2,7	3,1	41,6	2,9
Plus de 75 ans	43,0	49,8	5,1	4,8	47,3	4,9
Taux de pauvreté des enfants, total	27,3	26,7	3,2	4,0	27,0	3,6
Dont par classe d'âge :						
Moins de 5 ans	29,7	27,8	2,3	6,0	28,8	4,1
5-9 ans	27,6	24,7	2,8	3,8	26,2	3,3
10-14 ans	25,5	24,3	3,5	2,3	25,0	2,9
15-18 ans	27,2	30,0	3,9	4,5	28,5	4,2
Agriculteurs	37,6	36,2	6,8	6,3	36,9	6,5
Employés agricoles	44,6	41,1	8,0	8,5	42,8	8,3
Retraités	37,6	37,0	3,7	3,3	37,3	3,5
Ménages ayant 3 enfants ou plus de moins de 18 ans	41,9	42,8	7,3	8,3	42,3	7,8
Ménages ayant 3 enfants ou plus de moins de 16 ans	42,1	41,9	6,4	7,9	42,0	7,2

	<i>Pauvreté absolue</i>		<i>Pauvreté extrême</i>		<i>Pauvreté absolue (total)</i>	<i>Pauvreté extrême (total)</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>		
Ménages dont le chef a suivi l'enseignement primaire	43,5	42,0	6,2	5,2	42,6	5,6
Ménages dont le chef n'a pas suivi l'enseignement primaire et analphabète	67,2	51,4	8,5	5,6	55,9	6,4
Ménages d'une seule personne	26,1	30,1	5,3	2,1	29,0	2,9
Ménages vivant des allocations de chômage	63,2	20,5	0,0	0,0	34,9	0,0

Source: Bureau national de statistique, estimations du ministère de l'économie.

Tableau 3
Certains indicateurs décomposés par sexe, 2008

<i>Indicateurs</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Nombre de femmes et d'hommes à la fin de l'année, en milliers	3 567,5	1 852,6	1 714,9
Naissances vivantes	39 018	18 920	20 098
Personnes économiquement actives, en milliers	1 302,8	644,0	658,8
Population active, en milliers	1 251,0	622,2	628,8
Chômeurs, en milliers	51,7	21,7	30,0
Personnes économiquement inactives, en milliers	1 639,0	906,5	732,5
Total, retraités	621,4	399,7	221,7
Total, personnes incarcérées	7 367	982	6 385

Source: Bureau national de statistique.